



# MUNICIPAL Gazette MUNICIPALE DE—OF Montreal

Organe officiel de la Corporation Official organ of the Corporation  
de la Ville de Montréal of the City of Montreal  
CANADA

Toutes communications se rapportant aux annonces ou aux abonnements devront être adressées tout simplement comme suit :

"La Gazette Municipale"  
Bureau de Poste: 299 ou  
42 Place Jacques-Cartier, Montréal.

Toutes communications se rapportant à la rédaction devront être adressées comme suit :

"La Gazette Municipale"  
Hôtel de Ville, — Montréal

All communications relative to advertisements or subscriptions should be addressed simply as follows :

"The Municipal Gazette"  
Post Office Box: 299 or 42  
Jacques-Cartier Square, Montreal.

All communications relative to the editorial part of the paper should be addressed as follows :

"The Municipal Gazette"  
City Hall, — Montreal.  
TELEPHONE MAIN 4240

Paraît le lundi matin

Published every Monday morning

Abonnements \$4 par an  
Subscriptions \$4 a year

Payables d'avance  
Payable in advance

## DELIBERATIONS

### BUREAU DES COMMISSAIRES

Compte-rendu de l'assemblée du 26 janvier 1911, a.m.

Sont présents: Son Honneur le Maire, au fauteuil et tous les membres du Bureau.

1.—MM. Philips et J. F. Smith, présents devant le Bureau, soumettent leur demande d'une subvention en faveur du dispensaire de Montréal. Ils soumettent un rapport de leurs opérations pour l'année 1909-10.

Après avoir entendu les délégués, le Bureau déclare apprécier hautement le travail fait par le Dispensaire et regrette d'être dans l'impossibilité d'accorder une subvention pour cette année, vu que le montant disponible à cette fin est épuisé.

2.—Le Bureau prend communication d'une lettre de M. Renouf au sujet de l'installation d'une batterie sur le Mont Royal.

Résolu: D'informer M. Renouf que le Conseil de la Cité a pris en sérieuse considération cette question et s'est adressé à la législature pour obtenir les pouvoirs de mettre à la disposition du département de la milice un endroit choisi sur le Parc Mont Royal pour y installer une batterie, la cité devant toujours conserver son droit de propriété et les frais d'installation de telle batterie devant être supportés par le département de la Milice, et avec entente que ladite batterie sera installée seulement pour les fins mentionnées (saluting battery) et ne pourra être changée de place sans autorisation de la Ville.

Le Trésorier de la Cité transmet une lettre qu'il a envoyée à la Montreal Light, Heat & Power Co., au sujet du dépôt de \$28,000 fait par ladite compagnie lors de sa soumission pour l'éclairage de la Ville.

Résolu: D'informer le Trésorier de s'en tenir à la lettre des spécifications concernant le service d'éclairage, quant à l'échange d'un bond de garantie pour le chèque de dépôt.

Il est

4.—Résolu: D'informer la National Acme Mfg. Co., en réponse à la demande faite pour permis de déplacer à ses frais la tour d'observation du garde-barrière de la traverse de la rue Ste-Elizabeth, côté sud, que tel permis ne peut être accordé vu les dispositions de l'endroit mais que si ladite compagnie veut placer cette tour sur le toit de sa nouvelle bâtisse le Bureau des Commissaires n'a pas d'objection et recommandera la chose au Conseil sur reçu d'une lettre de la compagnie se déclarant prête à assumer tous les frais et toutes les responsabilités.

### BOARD OF COMMISSIONERS

Report of meeting held on the 26th January 1911, a.m.

Present: all the members of the Board.

His Worship the Mayor in the chair.

1.—Messrs Philips and J. F. Smith appeared before the Board and asked for a grant for the Montreal Dispensary. They submitted a report of their operations for the year 1909-10.

After hearing the gentlemen, the members of the Board declared that they highly appreciated the work done by the Dispensary and that they regretted to be unable to comply with the above request, inasmuch as the amount available for grants is exhausted.

2.—The Board took communication of a letter from Mr. Renouf, anent the installation of a battery on Mount Royal.

Resolved: To inform Mr. Renouf that the City Council has seriously considered this question and has applied to the Legislature for power to place at the disposal of the Militia Dept. a site on Mt Royal Park for the installation of a battery, the City to retain its right of ownership and the cost of installing such battery to be borne by the Militia Dept., and it being understood that the said battery shall be merely a saluting battery and shall not be removed to any other place without the City's authorization.

3.—The City Treasurer transmitted a letter which he sent to the M. L. H. & P. Co. anent the deposit of \$28,000 made by the said Company with its tender for the lighting of the City.

Resolved: To inform the City Treasurer to comply with the specifications concerning the lighting service, as to the exchange of the deposit cheque for a guarantee bond.

4.—It was

Resolved: To inform the National Acme Mfg. Co., in reply to its application for permission to remove at its expense the observation tower of the gate-keeper at the St. Elizabeth St. level crossing, South side,—that such permission cannot be granted owing to the character of the locality, but that, if the company is willing to place such tower on the roof of its new building, the Board of Commissioners will not object to that and will recommend to Council that the necessary authorization be given on receipt of a letter from the Company, stating that it is prepared to bear all costs and to assume all responsibilities.